

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2025

GARANTIR L'ACCÈS À L'ARGENT LIQUIDE DANS TOUS LES TERRITOIRES - (N° 2029)

Adopté

N° CF19

AMENDEMENT

présenté par
M. Courbon

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« l'utilisateur de ce service de paiement »,

les mots :

« son utilisateur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification rédactionnelle.